

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MASKINONGÉ
MUNICIPALITÉ
DE SAINT-ÉLIE-DE-CAXTON**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de Saint-Élie-de-Caxton, tenue le 20 juin 2016, à 19h00 au Centre Communautaire situé au 50, Chemin des Loisirs, Saint-Élie-de-Caxton.

PRÉSENTS :

M. Réjean Audet, maire
M. Sébastien Houle, conseiller
Mme Rita Deschênes, conseillère
M. Robert Morais, conseiller
M. Louis Frappier, conseiller

ABSENTS :

Mme Charline Plante, conseillère
Mme Heidi Bellerive, conseillère

ÉGALEMENT PRÉSENTE :

Mme Carolle Perron, Directrice générale et Secrétaire-Trésorière par intérim

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE :

Mot de bienvenue du Maire

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2.1 Adoption de l'ordre du jour

3. DIVERS :

3.1 Programme de réhabilitation du réseau routier local – Volet de redressement des infrastructures routières locales PIIRL: Demande financière pour l'élaboration des plans et devis

3.2 Programme de réhabilitation du réseau routier local – Volet de redressement des infrastructures routières locales PIIRL: Demande financière pour la réalisation de travaux d'amélioration du réseau routier local

3.3 Adoption Politique de prêt Fontaine Caxtonienne

3.4 Invitation : Ville La Tuque – Tournoi de golf et souper – 3 août 2016

3.5 Pompiers volontaires : Paiement des heures de formation

3.6 Marché Public : Subvention 1 500\$.

3.7 MRC de Maskinongé : Autorisation d'installer des caches pour le projet de géocaching.

3.8 Roulotte Paul Buissonneau : Abrogation résolution 2016-04-118 2 200\$ taxes en sus au lieu de 2 000\$ taxes en sus.

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

5. PÉRIODE DE SUGGESTIONS

6. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE:

À 19h00, le Maire, Monsieur Réjean Audet préside et, après avoir constaté le quorum, déclare la séance extraordinaire ouverte en souhaitant la bienvenue aux citoyens présents.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :

2.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :

RÉSOLUTION # 2016-06-195

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER LOUIS FRAPPIER
APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE RITA DESCHÊNES
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE le Conseil municipal de la municipalité de Saint-Élie-de-Caxton adopte le projet d'ordre du jour tel que proposé.

3. DIVERS :

3.1 PROGRAMME DE RÉHABILITATION DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL - VOLET DE REDRESSEMENT DES INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES LOCALES (RIRL) : DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA RÉALISATION DES PLANS ET DEVIS :

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Élie-de-Caxton a pris connaissance des modalités d'application - Volet-Redressement des Infrastructures routières locales (RIRL);

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Élie-de-Caxton désire présenter une demande d'aide financière au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) pour l'élaboration des plans et devis de travaux d'amélioration du réseau routier local de niveaux 1 et 2;

ATTENDU QUE les interventions visées dans la demande d'aide financière sont inscrites à l'intérieur d'un plan d'intervention pour lequel la MRC de Maskinongé a obtenu un avis favorable du MTMDET :

POUR CES MOTIFS :

RÉSOLUTION # 2016-06-196

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ROBERT MORAIS
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER LOUIS FRAPPIER
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE le Conseil de la municipalité de Saint-Élie-de-Caxton autorise la présentation d'une demande d'aide financière et confirme son engagement à faire élaborer les plans et devis selon les modalités dans le cadre du volet RIRL.

Adoptée

3.2 PROGRAMME DE RÉHABILITATION DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL - VOLET DE REDRESSEMENT DES INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES LOCALES (RIRL) : DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA RÉALISATION DES TRAVAUX D'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL :

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Élie-de-Caxton a pris connaissance des modalités d'application - Volet-Redressement des Infrastructures routières locales (RIRL);

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Élie-de-Caxton désire présenter une demande d'aide financière au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) pour l'élaboration des plans et devis de travaux d'amélioration du réseau routier local de niveaux 1 et 2;

ATTENDU QUE les interventions visées dans la demande d'aide financière sont inscrites à l'intérieur d'un plan d'intervention pour lequel la MRC de Maskinongé a obtenu un avis favorable du MTMDET :

POUR CES MOTIFS :

RÉSOLUTION # 2016-06-197

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ROBERT MORAIS
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER LOUIS FRAPPIER
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE le Conseil de la municipalité de Saint-Élie-de-Caxton autorise la présentation d'une demande d'aide financière et confirme son engagement à faire élaborer les travaux d'amélioration du réseau routier local selon les modalités dans le cadre du volet RIRL.

Adoptée

3.3 ADOPTION D'UNE POLITIQUE DE PRÊT : FONTAINE CAXTONIENNE :

RÉSOLUTION # 2016-06-198

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE RITA DESCHÊNES
APPUYÉE PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ROBERT MORAIS
ET RÉSOULU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

D'ADOPTER « La Politique du prêt de la Fontaine Caxtonienne tel que proposée ci-dessous par l'administration municipale » :

CONDITIONS D'EMPRUNT DE LA FONTAINE CAXTONIENNE

1. La personne responsable de l'emprunt est responsable également de tout bris ou vol pouvant survenir lors de l'événement.
2. La personne responsable de l'emprunt s'engage à acquitter la facture qui lui sera présentée par la municipalité pour la réparation de la Fontaine Caxtonienne qui aurait pu être endommagée lors de l'événement.
3. La municipalité s'engage à transporter la Fontaine gratuitement sur les heures normales de bureau (du lundi au vendredi), cependant, si la personne responsable désire faire déplacer la Fontaine en dehors des heures normales de travail par l'employé municipal, un montant de 50.00 \$ sera facturé.
4. La clé doit être remise dans les vingt-quatre (24) heures suivant l'événement à une personne dûment autorisée par la municipalité.
5. Un dépôt initial de 50.00 \$ en argent est requis pour le prêt de la clé de la Fontaine et celui-ci est remis lors du retour de la clé.
6. La personne responsable de l'emprunt doit s'assurer d'avoir les permis nécessaires à l'exploitation de la Fontaine. La municipalité n'est pas responsable du non-respect de cette clause et l'emprunteur assumera les frais advenant une infraction (Régie des Alcools et des Jeux).
7. Prêt à des organismes sans but lucratif seulement.
8. Prêt sur le territoire de la municipalité de Saint-Élie-de-Caxton exclusivement.
9. La personne responsable doit s'assurer des raccords électriques pour le branchement de la Fontaine.

Adoptée

3.4 VILLE DE LA TUQUE : TOURNOI DE GOLF DES INTERVENANTS ÉCONOMIQUES DE LA MAURICIE

RÉSOLUTION # 2016-06-199

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE RITA DESCHÊNES
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER LOUIS FRAPPIER
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

DE DÉLÉGUER le Maire Réjean Audet au Tournoi de golf des intervenants économiques de la Mauricie afin de représenter la Municipalité de Saint-Élie-de-Caxton, le 4 août 2016 au coût de 150\$ et, d'assister au souper offert par la Ville de La Tuque le 3 août 2016.

Adoptée

3.5 POMPIERS VOLONTAIRES : PAIEMENT DES HEURES DE FORMATION ET APPEL SUR UN FEU :

RÉSOLUTION # 2016-06-200

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE RITA DESCHÊNES
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER LOUIS FRAPPIER
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE le Conseil municipal de la municipalité de Saint-Élie-de-Caxton autorise le paiement des heures de formation aux pompiers volontaires de la municipalité; cependant pour l'employé municipal qui assiste à une formation sur ses heures de travail, il recevra la rémunération la plus élevée des deux emplois. Le même mode de paiement s'applique également pour l'employé qui est appelé sur un feu à l'intérieur de ses heures de travail.

Adoptée

3.6 COMITÉ MUNICIPAL DU MARCHÉ PUBLIC : SUBVENTION 1 500\$:

La demande de subvention est reportée à la prochaine séance.

3.7 MRC DE MASKINONGÉ : AUTORISATION D'INSTALLER DES CACHES POUR LE PROJET DE GÉOCACHING :

RÉSOLUTION # 2016-06-201

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER SÉBASTIEN HOULE
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ROBERT MORAIS
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

D'AUTORISER la Coordinatrice du développement touristique de la MRC de Maskinongé, Madame Pascale Plante d'installer des caches au Garage de la Culture et dans l'arbre à paparmannes dans le cadre du projet de géocaching qui se tiendra dans la Municipalité de Saint-Élie-de-Caxton.

Adoptée

3.8 ROULOTTE PAUL BUISSONNEAU : ABRIGATION RÉOLUTION 2016-04-118 CONCERNANT LE PRIX DE LA LOCATION :

RÉSOLUTION # 2016-06-202

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE RITA DESCHÊNES
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ROBERT MORAIS
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

D'ABROGER la résolution portant le numéro 2016-04-118 concernant la venue de la roulotte de Paul Buissonneau pour la présentation d'une pièce de théâtre pour toute la famille, qui aura lieu de 25 juin 2016 dans le cadre de la Fête de la famille et de payer un montant de 2 200\$ au lieu de 2000\$ taxes en sus.

Adoptée

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur Étienne Lacombe demande s'il y aura des réparations de fissures dans la municipalité, si oui, est-ce que c'est prévu sur la Route des Lacs ?

Monsieur Robert Grenier demande si la municipalité a prévu dans son budget 2016 de mettre du gravier dans le Rang 5. Il mentionne également que dans le haut du Rang 5 il y a de grosses fissures dans l'asphalte et que c'est dangereux.

5. PÉRIODE DE SUGGESTIONS :

Monsieur Robert Grenier suggère de mettre un chauffeur sur le camion de la municipalité pour ces quelques réparations et que cela ne coûterait pas trop cher.

6. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE :

Le conseiller Monsieur Robert Morais propose de lever l'assemblée à 19h15.

Réjean Audet, maire

Carolle Perron
Dir. générale sec.-trésorière par intérim